



Comparaison union libre et concubinage

Par Anenos

Bonjour,

Pouvez vous me dire s'il y a une différence entre union libre et concubinage?

Et si oui à quel niveau ?

Merci

Par kang74

Bonjour

Aucune, vivre en union libre , c'est vivre en concubinage : ce sont deux étrangers qui se mettent en couple , sans droit, et sans devoir envers l'autre .

Par yapasdequoi

Bonjour,

Je confirme c'est pareil. Ce sont 2 termes équivalents.

Par Rambotte

Le terme "concubinage" étant le terme officiel employé par le code civil.

Article 515-8

Le concubinage est une union de fait, caractérisée par une vie commune présentant un caractère de stabilité et de continuité, entre deux personnes, de sexe différent ou de même sexe, qui vivent en couple.

Par yapasdequoi

Le couple peut faire établir un "certificat de concubinage".

Les termes "union libre" et "concubinage" sont utilisés comme synonymes dans ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1433]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1433[ur]